Demande de permission d'occupation – Ancienne emprise ferroviaire utilisée à des fins d'utilité publique *(avec ou sans construction)*

Corporation d'aménagement du Lac Témiscouata et de la rivière Madawaska Inc.

Compléter et retourner à l'endroit suivant :

Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska Inc. (ou C.A.L.T.R.M. Inc.)
Par la poste : 95 chemin de la Marina, Dégelis, Québec, G5T 0E8 ou par courriel : admin@caltrm.com

Information : (418) 853-3593

A. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Numéro de référence À l'usage du bureau

1 ***Identité*** _____
Nom et Prénom ou Personne morale (En lettres moulées)

*** Numéro de lot au rôle** **(Obligatoire)**
# _____

Mme □
M. □

2 ***Numéro 2*** *: À remplir s'il s'agit d'une personne morale, d'une association ou d'un groupe de personnes*

Représenté(e) par : _____ *Nom et prénom du représentant* | *Fonction*

3 **Numéro de téléphone :** *Résidence :* _____ *Cell. :* _____ *Courriel :* _____ @ _____

4 **Adresse** (Demandeur ou représentant) _____ Numéro | Rue : _____ | Ville _____ | Province _____ | Code postal _____

B. NATURE DE LA DEMANDE

1 Quel usage désirez-vous faire dans l'emprise ? / ***** Voir ANNEXE 1 ci-joint pour les directives concernant une demande d'un droit d'occupation avec construction *****

C. LOCALISATION DE L'OCCUPATION DÉSIRÉE

Adresse du lieu concerné (*normalement fait référence au numéro de lot au rôle*) :

D. IMPORTANT *** DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

***** S.V.P. cocher ici √ □ : Oui j'ai déposé mon plan d'arpentage tel qu'exigé**

FOURNIR UN PLAN D'ARPENTAGE / Lorsqu'il y a un empiétement de nature permanente. Par exemple : un bâtiment principal ou secondaire, un aménagement comme un escalier, rampe, clôture ou une structure municipale (rue, égout) ou de service public (poteau électrique ou de service téléphonique d'Hydro-Québec ou Telus)

- Présentez tout autre document complémentaire utile à l'analyse de votre demande

E. DÉCLARATION

Je déclare avoir pris connaissance de l'information au verso du formulaire ainsi qu'avoir fourni les renseignements exacts.

_____ Signature

_____ Année Mois Jour

2026-10-02 mise à jour

Les renseignements sont recueillis aux fins d'application des lois, règlements et programmes sous l'autorité du ministre des Transports du Québec, la MRC de Témiscouata et les villes concernées.

Le saviez-vous ?

Avant d'entreprendre sur votre terrain, des travaux qui pourraient empiéter sur l'emprise de la piste cyclable du Parc linéaire interprovincial Petit Témis; vous devez vous informer auprès du Service d'Urbanisme de votre municipalité et de la MRC de Témiscouata.

MRC de Témiscouata / Service de l'Urbanisme au (418) 899-6725 Coordonnateur de l'aménagement

- Installation de quai
- Tout autre projet à proximité du lac Témiscouata

Municipalité de Ville Dégelis / Service Urbanisme et Environnement 418 853-2332 poste 4673 ou *psoucy@degelis.ca*

- Ce service est responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de la protection de l'environnement.
- Permis de construction et de rénovation *(résidentiel et commercial),* installation de piscine, certificats, etc. En ce qui concerne les installations septiques, leur construction ou leur réfection est régie par un règlement municipal et la MRC de Témiscouata est mandatée pour émettre les permis.

Municipalité de Témiscouata-sur-le-lac / Service de l'Urbanisme au (418) 854-2116 ou *urbanisme@temiscouatasurlelac.ca*

- L'émission des permis de construction et de rénovation, des certificats d'autorisation et des certificats d'occupation d'affaires.
- L'application des règlements d'urbanisme et municipaux.
- L'application et la gestion de la réglementation de zonage, de lotissement et de construction.
- L'application et le respect des normes d'utilisation du sol en fonction des orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation sur les nuisances.

1. Le présent formulaire a comme objectif de faire respecter l'emprise du *Parc linéaire interprovincial Petit Témis*, tout en s'appuyant sur les directives de la MRC de Témiscouata et de la Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska Inc. qui est mandaté pour s'assurer du respect des procédures. L'ensemble des occupations à l'intérieur de l'emprise doit être conforme afin de sécuriser les utilisateurs de la piste cyclable, limiter les impacts environnementaux, permettre un entretien adéquat de la piste cyclable et limiter la pollution de toute sorte pouvant miner l'attrait de la piste cyclable.

2. Une permission sera délivrée qu'à une seule personne physique ou une seule personne morale incorporée. Dans le cas d'un groupe de personnes, un représentant doit être nommé et la permission sera délivrée à son nom. Il revient aux membres du groupe de prendre entente entre eux. S'il s'agit d'une demande de permission pour un usage communautaire sans but lucratif, le demandeur doit être une personne morale.

3. Advenant l'acceptation de votre requête, nous vous ferons part des obligations de part et d'autre.

Réservé à l'administration	
Numéro de demande :	Numéro de demande de la municipalité (s'il y a lieu)
Date reçue :	Reçu par :

ANNEXE 1

Demande d'un droit d'occupation avec construction

Référence au formulaire « Demande de permission dans l'emprise du *Parc linéaire interprovincial Petit Témis »*

Directives

- La résolution de la MRC, recommandant l'octroi d'une permission d'occupation au demandeur.
- **Uniquement si le demandeur est une personne morale** - la résolution du demandeur identifiant la personne autorisée à signer la permission d'occupation.
- Veuillez prendre note que les permissions d'occupation avec construction ont un délai de traitement estimé de 12 à 18 mois du ministère.
- Veuillez prendre note que le ministère est responsable de la détermination du montant de la considération à payer annuellement par le demandeur à la MRC locataire :
  - ✓ Ce montant est déterminé selon la norme technique « Évaluation pour fins de location » (Guide des normes techniques, volet III, no 20.9)
  - ✓ Le ministère communiquera le montant de la considération annuelle par lettre officielle.
  - ✓ Présentement, le montant minimal d'une considération pour ce type d'occupation est de 554 $ plus taxes.